

COMPTE RENDU - CAISSE DES ECOLES DE GROSROUVRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2015

Etai^{ent} présents : M. WINOCOUR - M.STOUDER - Mme LASSUS ; Mme COMBE ; Mme VOUILLARMET, M GUICHARD

Absents : M NOIR

Secrétaire de séance : M GUICHARD

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M GUICHARD, ayant obtenu l'unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- vote du compte de gestion 2014
- vote du compte administratif 2014
- affectation définitif des résultats 2014 sur le budget primitif 2015
- tarification des activités périscolaires année scolaire 2015/2016
- modification du temps de travail de l'agent d'animation de 2^{ème} classe

1 - vote du compte de gestion 2014

Les membres de la Caisse des Ecoles adoptent à l'unanimité le compte de gestion de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Approuvé à l'unanimité

2- vote du compte administratif 2014

Le Maire ayant quitté la séance et les membres de la caisse des écoles siégeant sous la présidence de Madame Anne COMBE, Vice-présidente, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, adoptent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 112 363,14
 Recettes : 93 451,61
 Solde ant. : + 35 816,36
 Résultat final : 16 904,83

INVESTISSEMENT

Dépenses : 6435.79
 Recettes : 49
 Solde ant : + 19 269.17
 Résultat final : 12 882,38

Adopté à l'unanimité.

3 affectation définitif des résultats 2014 sur le budget primitif 2015

Les membres de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé d'exploitation 2014 comme suit : 16 904,83 € sont affectés au compte 002 excédent reporté

Adopté à l'unanimité

4 tarifications des activités périscolaires année scolaire 2015/2016

Les tarifs appliqués pour les activités périscolaires durant l'année scolaire 2015/2016 seront les suivants :

	CANTINE (/jour)	GARDERIE (/mois)	ETUDE (/mois)	TAP (/ an)	Centre aéré (/jour)
1 enfant	4.30 €	Matin ou soir 23€ Matin et soir 46€	39 €	Pour le premier enfant 110 €	20.20 €
2 enfants	4.30 €	Matin ou soir 21€ Matin et soir 42€	32,5 €	Pour le second enfant 95 €	20.20 €
+ de 3 enfants	4.30 €	Matin ou soir 20€ Matin et soir 40€	28 €	A partir du troisième enfant 80 €	20.20 €
PAI	2.15 €				
occasionnel	8,90 €	5 €			

précise que les nouveaux tarifs s'appliqueront pour l'année scolaire 2015/2016, sauf pour le tarif du centre aéré applicable dès le 23 juin 2015.

Adopté à l'unanimité

5 Modification du tableau des emplois

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet créé initialement pour une durée de 7 heures par semaine par délibération du 26/09/2014, à 12 heures par semaine à compter du 31/08/2015 ,

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré constate et approuve les résultats de l'exercice 2014 pour les budgets de la caisse des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45



Le Maire,

Président de la Caisse des Ecoles
Marc WINOCOUR